#

La légalisation du cannabis au Canada

et les laboratoires cliniques

Entrevues des professionnels de laboratoire médical à propos de l’impact de la légalisation du cannabis sur les lieux de travail au cours des six premiers mois

Révision : le 17 juin 2019

# Résumé

Le 17 octobre 2018, en vertu de la sanction royale du projet de loi C-45, le gouvernement du Canada a légalisé, réglementé et limité l’accès au cannabis pour l’usage récréatif, accompagnant les lois inchangées sur le cannabis médicinal déjà en vigueur. En 2017, une synthèse rapide de la documentation existante a révélé une divergence de données probantes sur l’impact de la dépénalisation et de la légalisation; cinq études principales ont trouvé une augmentation de l’utilisation du cannabis, alors que deux examens systématiques et six études principales ont démontré qu’aucune augmentation n’a été évidente. Le débat se poursuit à ce sujet, car certains experts suggèrent que la légalisation augmentera probablement l’usage récréatif par les citoyens à long terme en raison de la normalisation. On reconnaît que la magnitude et la synchronisation de toute augmentation soient incertaines. L’impact de la légalisation sur le système de laboratoire médical est relativement inexistant dans les documents évalués par les pairs, et cela a présenté l’occasion de procéder à une enquête.

L’objectif de l’étude a été de déterminer les changements en milieu de travail au laboratoire clinique et tout changement ultérieur prévu touchant les professionnels de laboratoire médical (PLM) suivant la légalisation du cannabis au Canada. L’étude a mené des entrevues semi-structurées pour :[[1]](#footnote-1)

* examiner les perceptions des PLM quant à l’usage récréatif et médicinal du cannabis relativement à leur emploi et à leurs interactions avec les patients;
* examiner la variation actuelle et prévue du volume d’analyses, des procédures et des protocoles liés à la légalisation du cannabis; et
* identifier les barrières et les facilitateurs associés à l’adaptation des changements aux politiques nécessaires relativement au cannabis.

Un total de neuf personnes ont participé à l’étude, dont la majorité occupait des postes de gestion ou de supervision. On a enregistré les entrevues et les notes manuscrites. Tous les résultats ont été codés pour l’analyse. Vu l’absence de tests pour le cannabis suite à la légalisation, les résultats de l’étude ont fourni plusieurs thèmes importants que les PLM devraient prendre en considération :

* **1er thème** **– approche passive :** Les organisations ont adopté une approche plutôt passive en réagissant à la légalisation du cannabis au Canada et à son impact sur le système de laboratoire, les employés et les patients.
	+ **Sous-thème – attentes limitées :** Les attentes des participants quant aux changements qui se matérialiseraient avant la législation étaient motivées par les actions de leur organisation (approche descendante du transfert de connaissances) et ont pu contribuer à leur adoption d’une approche passive.
	+ **Sous-thème – classement généralisé :** Les organisations ont traité l’usage du cannabis en milieu de travail et lors des interactions avec les patients de la même façon que leurs politiques et procédures normales concernant l’usage de l’alcool et des drogues.
	+ **Sous-thème – classement abaissé :** La légalisation du cannabis ne constitue probablement pas une grande priorité dans le système de la santé et au sein des laboratoires à cause des crises courantes du fentanyl et des opioïdes. En outre, le lancement progressif de la légalisation a sans doute contribué à en rabaisser la priorité.
* **2e thème – source de connaissances :** On a démontré divers degrés de connaissances sur le cannabis (en général) et la législation, mais la principale source de renseignements pour les participants venait des sources médiatiques et non de l’environnement de travail.
* **3e thème – augmentations ciblées des tests :** Si la législation exerçait un impact sur les analyses, on l’observerait d’abord dans les services ou les populations de patients qui utilisent le cannabis à des fins médicinales plutôt que récréatives.
* **4e thème – préjugés :** Des préjugés sont évidents dans des discussions en milieu de travail ou à l’extérieur concernant l’usage du cannabis après la légalisation.
* **5e thème – transfert de connaissances :** On n’a pas profité pleinement des occasions de fournir des renseignements aux laboratoires ou à leurs employés sur la légalisation du cannabis et ses effets sur l’environnement de travail.

## Importance

* On a remarqué un manque d’impact de l’usage du cannabis sur le système de laboratoire au Canada, avant et après la légalisation. Des organisations ont adopté une approche passive vis-à-vis la légalisation du cannabis en informant le personnel et les patients des changements potentiels. Toutefois, certaines organisations ont probablement adopté une approche active, ce qui sera utile pour identifier et décrire dans la documentation.
* On a noté un manque d’augmentation des tests cliniques associés à la légalisation du cannabis, ce qui est conforme aux statistiques indiquant que l’usage du cannabis n’a pas augmenté dans l’ensemble. Le sensationnalisme de l’usage du cannabis et l’augmentation prévue des analyses dans les médias n’ont pas reflété l’expérience des participants.
* Des occasions pour fournir des connaissances sur un système de santé appuyé par le gouvernement fédéral et axé sur le public ont été probablement ratées.
* Les laboratoires ont l’opportunité, à l’avenir, de saisir de telles discussions et de promouvoir la valeur des PLM à titre de défenseurs des droits, d’agents de connaissances et de contributeurs aux discussions pouvant toucher les laboratoires et le système canadien de santé.
1. L’étude visait également à organiser des groupes de discussion, mais ceux-ci n’ont pas réussi car les participants ont préféré des entrevues personnelles. Les chercheurs postulent que l’absence d’engagement actif de la part de l’organisation (selon la définition dans les résultats de l’étude), un manque d’augmentation des tests pour le cannabis et des préjugés concernant l’usage du cannabis ont pu entraver la participation en groupe. [↑](#footnote-ref-1)